

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2670**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Autorisation donnée à la SCI Foncière RU 01/2011 ou l'un de ses mandataires de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située avenue Jean Moulin et cadastrée sous le numéro 388 de la section AV

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

**Bureau du 10 octobre 2011****Décision n° B-2011-2670**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Autorisation donnée à la SCI Foncière RU 01/2011 ou l'un de ses mandataires de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située avenue Jean Moulin et cadastrée sous le numéro 388 de la section AV**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

L'Association foncière logement (AFL) réalise un projet de logements dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Grappinière, à Vaulx en Velin, dans le cadre de la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 13 mai 2005. Pour ce faire, la SCI Foncière RU 01/2011, dont les parts sociales sont détenues à 99 % par l'AFL, a été créée.

L'AFL a organisé une consultation pour la réalisation d'un programme de 45 logements répartis sur un terrain d'environ 4 958 mètres carrés. Ce terrain est composé de 2 parcelles : une première, cadastrée sous le numéro 388 de la section AV, appartenant à la Communauté urbaine et une seconde cadastrée sous le numéro 394 de la section AV appartenant à l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat pour laquelle une promesse unilatérale de vente a été signée le 22 avril 2011.

Ce terrain fera l'objet d'une cession à l'AFL à l'euro symbolique, conformément aux engagements pris dans la convention ANRU.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée sous le numéro 388 de la section AV, autorise la SCI Foncière RU 01/2011, ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la SCI Foncière RU 01/2011, ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située avenue Jean Moulin à Vaulx en Velin et cadastrée sous le numéro 388 de la section AV, en vue de la réalisation d'un ensemble de logements.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.**